

# Formations techniques Stûv – Conditions & modalités

---

## 1 - MODALITÉS ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Les inscriptions s'effectuent soit via l'espace distributeur de Stûv, soit via le responsable commercial, soit directement par email à l'adresse [amo@stuv.com](mailto:amo@stuv.com) ou encore par téléphone au +32 81 43 23 01.

Les coordonnées complètes du participant et de la personne responsable de l'inscription sont requises à l'inscription. Une confirmation d'inscription reprenant l'ensemble des détails pratiques sera envoyée par courriel à l'adresse renseignée dans le formulaire d'inscription.

L'inscription est un engagement ferme à participer pleinement et intégralement à la formation.

**La formation commence à 9h00 précise.** Vous êtes invité à partager un café d'accueil ½ heure avant le début de celle-ci. En cas de retard ou d'absence, merci d'avertir Anne au +32 81 43 23 01 ou via [amo@stuv.com](mailto:amo@stuv.com)

## 2 - TARIFS

Les formations techniques sont gratuites.

Néanmoins, compte tenu du nombre de place restreint, en cas de **non-participation** ou d'**annulation hors des conditions** reprises au point 3. « Annulation - Remplacement » ci-dessous, un montant forfaitaire de **100€ nets (cent euros), par participant et par jour de formation**, sera réclamé à l'entreprise du participant en guise de dédommagement des frais engagés.

## 3 - ANNULATION - REMPLACEMENT

Les annulations de participation doivent être formulées par email et envoyées à [amo@stuv.com](mailto:amo@stuv.com) en précisant le nom du participant, la date et l'intitulé de la formation concernée.

Elles ne donnent pas lieu à une pénalité :

- Si elles sont reçues **au moins 8 jours ouvrés avant le début de la formation.**
- En cas de circonstances exceptionnelles (maladie, accident, décès), sur présentation d'un justificatif.

En cas de désistement inférieur à 8 jours ouvrés ou en cas de non-présentation le jour de la formation, un montant forfaitaire de **100€ nets (cent euros), par participant et par jour de formation**, sera réclamé à l'entreprise du participant en guise de dédommagement des frais engagés.

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. Elles doivent être formulées par email et envoyées à [amo@stuv.com](mailto:amo@stuv.com). Cela nous permettra d'adapter l'établissement des documents administratifs.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de participant, Stûv se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session. Une autre date de formation ou un autre stage vous seront proposés le cas échéant.

## 4 - JUSTIFICATIF DE PRESENCE

Lors de la formation, les présences seront relevées et une attestation de présence sera envoyée par email à la suite de la formation.

## 5 - RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, Stûv et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur. L'entreprise s'engage de manière irrévocable à ne pas contester la présence territoriale de ces tribunaux et les conditions applicables aux formations Stûv.